



A retenir

Mildiou : 1^{ères} taches visibles

Oïdium : aucun symptôme

Vers de la grappe : surveiller les glomérules



SOMMAIRE

Stades phénologiques

Mildiou

Oïdium

Vers de la grappe

Prévision météo

Liens utiles

ANIMATEUR FILIERE : CRVI

Rédacteur : Gilles Salva

Structures partenaires :

CA2B, SCA UVIB, domaine Comte Peraldi, Clos Landry, Clos d'Orléa, Domaine Terra Vecchia, Clos Capitoro

Directeur de publication :

Joseph COLOMBANI
Président de la Chambre d'Agriculture de Corse
15 Avenue Jean Zuccarelli
20200 BASTIA
Tel : 04 95 32 84 40
Fax : 04 95 32 84 43
<http://www.cra-corse.fr/>

Crédit photo : CRVI de Corse,



Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan ÉCOPHYTO.

• Stades phénologiques

Le stade atteint est compris entre le stade F de Baggiolini « grappes visibles » pour les parcelles les plus tardives, à H « boutons floraux séparés ».

La végétation a quasiment rattrapé le retard pris en début de saison.

• Mildiou

La situation a évolué depuis la semaine dernière et les toutes premières taches du champignon ont été observées le 30 avril sur des jeunes plants hors réseau d'observation BSV.

Depuis quelques jours, de nouveaux symptômes sont constatés sur plusieurs cépages, notamment sur le vignoble de la côte orientale. Les rares taches ont été trouvées tant au niveau du feuillage sur Chardonnay, Pinot noir, Niellucciu, Grenache et Merlot qu'au niveau des pampres sur Syrah, Merlot et Grenache. Certaines faces inférieures des feuilles présentent déjà des sporulations. Attention, les prochaines pluies vont propager ces spores sur les organes en croissance !

La pression reste néanmoins moyenne pour l'ensemble du vignoble corse, d'autant plus qu'aucune pluie n'est annoncée pour les jours à venir.

Evaluation du risque : moyen



→ **Les foyers primaires sont à chercher sur la végétation basse, en particulier sur les pampres mais aussi dans le feuillage, ainsi que dans les bas-fonds.**



Photo 1 : Symptôme « tache d'huile » sur face supérieure des feuilles



Photo 2 : Sporulation du champignon sur face inférieure des feuilles

- **Oïdium**

La conservation hivernale d'*Erysiphe necator* se fait dans les bourgeons latents ou sur les organes touchés l'année passée. Au printemps, après la pluie et le vent, le champignon contamine les organes herbacés. Les symptômes apparaissent sur les deux faces du feuillage, il prend un aspect poussiéreux blanchâtre caractéristique.

Pour le moment, le vignoble n'est pas contaminé, aucun symptôme n'a été perçu. Il faut tout de même rester prudent vu les conditions climatiques actuelles (fort taux d'humidité et températures élevées) et bien surveiller les parcelles, en particulier celles fortement attaquées en 2014.

Evaluation du risque : faible en général. Le risque augmente pour les cépages sensibles (Biancu Gentile, Chardonnay, Carignan et éventuellement Vermentino) et dans les secteurs précoces.

- **Vers de la grappe**

Actuellement, la modélisation indique la fin des vols de papillons de 1^{ère} génération. D'après les prévisions du modèle, les larves devraient commencer à atteindre le stade de développement (stade L3) leur permettant de tisser des glomérules, qui sont en fait des amas de boutons floraux assemblés par des fils de soie.

La détection et le comptage de ces glomérules devront concerner particulièrement les quelques parcelles fortement touchées en 2014.

Evaluation du risque : nul dans la plupart des cas.

PREVISION METEO (Source Météo France)

	Mercredi 6 mai	Jeudi 7 mai	Vendredi 8 mai	Samedi 9 mai	Dimanche 10 mai	Lundi 11 mai	Mardi 13 mai	Mercredi 14 mai
Haute Corse / Corse du Sud								

LIENS UTILES

- En cas de suspicion de détection d'organismes nuisibles réglementés, le mode opératoire à suivre est décrit dans la note nationale que vous pouvez consulter avec le lien cités ci-dessus.
- **PROTECTION DES INSECTES POLLINISATEURS : Les abeilles butinent, protégeons les !** La note nationale Abeilles et Pollinisateurs reprend les précautions à adopter pour protéger ces insectes indispensables à la pollinisation : Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.
http://www.cra-corse.fr/no_cache/bulletins-sante-du-vegetal/notes-nationales.html

XYLELLA FASTIDIOSA :

La Bactérie *Xylella fastidiosa* est présente dans la Province de Lecce, en région des Pouilles, en Italie. Cette grave maladie concerne en particulier les oliviers, les amandiers... les prunus et la vigne mais aussi de nombreuses autres plantes cultivées, maraîchères, ornementales et forestières.

Au titre de l'arrêté du 31 juillet 2000 modifié, il s'agit également d'un organisme de lutte obligatoire de façon permanente sur tout le territoire français.

Une décision d'exécution de l'union européenne (13/02/2014) interdit le transport de matériel végétal en provenance de cette Province, à l'exclusion des plantes réputées indemnes (article 1 et annexes 1 et 2 de la décision exécution).

Nous vous recommandons donc la plus grande vigilance d'une part quant à l'origine de votre matériel végétal, d'autre part face à tout symptôme ressemblant (voir illustration des symptômes et informations complémentaires au lien suivant) :

http://www.eppo.int/QUARANTINE/special_topics/Xylella_fastidiosa/Xylella_fastidiosa.htm

Arrêté du 2 avril 2015 : <http://legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2015/4/2/AGRG1508600A/jo/tex>

Note nationale : http://www.cra-corse.fr/no_cache/bulletins-sante-du-vegetal/notes-nationales.html

Vous veillerez à diffuser largement cette information, et à signaler les symptômes suspects éventuels au SRAL ou FREDON.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La chambre d'Agriculture de Corse dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisés sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès des techniciens.